

STATIONNEMENT

LE REQUÉRANT EST		<input type="checkbox"/> le propriétaire	<input type="checkbox"/> l'entrepreneur	<input type="checkbox"/> autre
Nom				
Adresse				
Téléphone				
Courriel				
ENTREPRENEUR		<input type="checkbox"/> même que le requérant		
Nom				
Adresse				
Téléphone				
Courriel				
ADRESSE DES TRAVAUX				
Adresse				
NATURE DES TRAVAUX				
Date de début				
Date de fin				
Estimation du coût (Main-d'œuvre et matériaux avant taxes)				
INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES				
	<u>Oui</u>	<u>Non</u>		
Le terrain est-il situé sur un coin de rue ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Des arbres seront-ils abattus pour le projet ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Y a-t-il aux limites du terrain :				
• Un cours d'eau?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
• Un fossé?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
• Une rivière?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
DOCUMENTS REQUIS				
	<u>En annexe</u>	<u>N/A</u>		
Un plan projet d'aménagement :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Un plan gestion des eaux de surface :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Une procuration :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

Liste des documents à fournir au verso





DOCUMENTS À FOURNIR EN DEUX EXEMPLAIRES (suite)

■ PLAN PROJET D'AMÉNAGEMENT

Idéalement à partir d'une copie de votre plan de localisation ou d'un plan fait à l'échelle, ce plan doit contenir les informations suivantes :

- La localisation de chacune des cases de stationnement.
- La dimension des cases de stationnement.
- La dimension des allées de circulation.
- La distance entre l'aire de stationnement et les limites du terrain.
- L'identification des entrées charretières et leurs dimensions.
- La nature du recouvrement au sol.
- Indiquer s'il y aura du drainage.

■ GESTION DE L'EAU DE SURFACE

- Non applicable à un terrain à l'extérieur du périmètre urbain (zone blanche).
- Non applicable à un terrain d'une superficie inférieure à 1 000 mètres carrés.
- Non applicable à un terrain comportant un seul bâtiment principal dont l'usage est de type unifamilial ou bifamiliale **ET** n'étant pas détenu en copropriété horizontale ou faisant partie d'un projet d'ensemble.

Il s'agit d'un plan civil de la conception du système de rétention des eaux pluviales signé et scellé par un ingénieur, lequel doit inclure les preuves de calcul de gestion des eaux pluviales. (réf. Règlement no. 346, article 31).

■ PROCURATION

Une procuration du propriétaire confirmant son accord au projet ci-haut mentionné doit être remise lorsque le requérant n'est pas le propriétaire des lieux.